DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE d'ANSOUIS

84240

Tél. : 04 90 09 83 79
Fax : 04 90 09 96 12
mairie@ansouis.fr

2024-25-03 V 10

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATONNEMENT DES VEHICULES
Route de Pertuis RD56,
DU MARDI 2 AVRIL AU VENDREDI 5 AVRIL2024

Le Maire de la Commune d'ANSOUIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code de la Route
VU le Code Pénal
VU la demande de l'EURL RIEU 1783, Avenue John Fitzgérald Kennedy 84200 Carpentras
VU les travaux d'abattage d'arbres et de carottage.
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir tous les risques d'accidents et d'alterner la circulation des véhicules pendant la réalisation des travaux susvisés.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, se fera par alternance et le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 : Les travaux ont pour finalité l'abattage d'arbres et de carottage.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront sous l'entière responsabilité l'entrepreneur EURL RIEU.

ARTICLE 4 : La signalisation par feux tricolores ou manuelle du chantier sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par l'entrepreneur. L'EURL RIEU sera également chargée de réglementer la circulation au droit du chantier.

ARTICLE 5 : La responsabilité de l'EURL RIEU sera engagée par l'insuffisance de la signalisation et par les modifications qu'elle apportera temporairement aux conditions de circulation.

ARTICLE 6 : L'ouverture du chantier est subordonnée à la vérification par le Maître d'ouvrage de panneaux de signalisation de chantier nécessaires à la signalisation temporaire.

ARTICLE 7 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés, l'EURL RIEU sera responsable de tous incidents survenus du fait des travaux.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché par l'entrepreneur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 9 : Monsieur Le Maire d'ANSOUIS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERTUIS, et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ansouis le 25 mars 2024
Géraud de SABRAN PONTEVES
Le Maire,

MAIRIE D'ANSOUIS VAUCLUSE

Les Plus Beaux Villages de France